

► La Lettre des Aires Protégées en Afrique de l'Ouest

“The West African Protected Areas Newsletter”



N°30
Avril 2010



EDITO

■ De **Nicodème Tchamou**
Coordonnateur régional du CARPE



Le Programme régional pour l'environnement en Afrique centrale (CARPE) est une initiative de l'agence américaine pour le développement international (USAID) qui vise à promouvoir la gestion durable des ressources naturelles du Bassin du Congo. Les forêts du Bassin du Congo

couvrent la seconde superficie de forêt tropicale humide au monde. Elles jouent un rôle clé pour assurer le bien-être de la population de l'Afrique centrale, sont aussi un habitat vital pour la sauvegarde de la diversité biologique, et sont sources d'importants services écologiques sur le plan régional et mondial. Vu le rôle important des forêts du Bassin du Congo, et en raison des pressions grandissantes qu'elles subissent, CARPE cherche à réduire le rythme de la dégradation forestière et la perte de diversité biologique en promouvant les capacités de gestion des ressources naturelles sur les plans locaux, régionaux et nationaux.

En janvier dernier, CARPE a publié un recueil des « leçons apprises » qu'il a capitalisées au travers du temps. Elles sont désormais disponibles en ligne (voir lien ci-après) et bientôt en français également. Ces leçons apprises décrivent les nouvelles approches que CARPE met en place pour la conservation dans le Bassin du Congo. L'équipe CARPE espère que cette publication sera une contribution importante au savoir relatif à la conservation appliquée de cet écosystème. Les leçons apprises sont présentées sous la forme d'études de cas et suivent la structure globale du programme (planification de l'aménagement du territoire, politique environnementale et gouvernance, et suivi des ressources naturelles).

La publication compte 8 chapitres principaux, et cette lettre APAO présente la synthèse du chapitre 2 : « aires protégées et aménagement du territoire ». N'hésitez pas à lire le reste en ligne...

Bonne lecture en français (pages 2 à 6) !

English

The Central African Regional Program for the Environment (CARPE) is a United States Agency for International Development (USAID) initiative aimed at promoting sustainable natural resource management in the Congo Basin. The Congo Basin forest provides critical habitat for biodiversity conservation and supplies vital regional and worldwide ecological services. In recognition of the important role of the Congo Basin forest and amidst the increasing pressures facing the Congo Basin forest, CARPE works to reduce the rate of forest degradation and loss of biodiversity by supporting increased local, national, and regional natural resource management capacity.

In January 2010, CARPE has produced a collection of the Lessons Learned it was able to gather through time. They are now available online (see the link below). These lessons learned describe the different innovative approaches the CARPE program is taking to applied

conservation in the Congo Basin. The CARPE team hopes this publication will serve as an important contribution to knowledge concerning applied conservation in the Congo Basin and around the world. The lessons learned are presented in a case-study format, are organized following the structure of the CARPE program (land use planning, environmental policy and governance and monitoring of natural resources) and divided into 8 chapters. This APAO newsletter presents the synthesis of chapter 2 “protected areas and land use planning”. Don't forget to discover the publication on line...



Enjoy the reading in English (from page 6 to 10)!

La Lettre des aires protégées en Afrique de l'Ouest



Français (for English translation, please see page 6)

Le texte présenté ci-après est extrait du recueil « **landscape scale conservation in the Congo Basin : lessons learned from the CARPE program** ». Le document complet est consultable sur le lien ci-après :

http://www.iucn.org/fr/propos/union/secretariat/bureaux/paco/programmes/paco_forest/carpe_paco/lessons_learned_from_the_carpe/

Texte : Geoffroy MAUVAIS (UICN-PAPACO) – Traduction anglaise : Joseph AGBOR

Organisation territoriale des aires protégées : exemples et leçons apprises dans le programme CARPE

Les aires protégées sont comme de jeunes enfants. A peine plus de 100 ans pour les plus âgées et beaucoup d'espoirs sur leurs épaules. Elles grandissent, s'étendent (plus de 12% de la surface terrestre du globe), envahissent l'espace qu'on leur laisse... Elles poussent parfois sans bien savoir pourquoi, comment, pour qui... Elles tentent de sauver la biodiversité, échouent souvent, recommencent, changent de stratégies, de philosophie, de méthode : d'une approche « conservacionniste » où elles devaient préserver la nature de l'homme à une démarche participative où elles intègrent l'homme dans la nature, elles ont franchi toutes les étapes, en faisant moult voltefaces, jusqu'à brouiller la piste qu'elles suivaient.

Les gestionnaires des aires protégées, quels qu'ils soient, sont comme tous les parents. Ils attendent le meilleur pour et de leurs enfants. Ils leurs fixent des objectifs impossibles, des ambitions démesurées. Ils les voient avec des yeux dénués d'impartialité, privilégiant l'affectif au réfléchi, la passion à la raison. Au fil des jours, ils leur demandent tout et son contraire. En grandissant, les aires protégées les comblent de bonheur et les déçoivent souvent. Et inmanquablement, elles deviennent ce qu'elles devaient, ou pouvaient, devenir, et que personne ne peut prévoir.

Voilà l'histoire de ces territoires compliqués, devenus en quelques décennies des outils puissants de l'organisation spatiale de la planète, de plus en plus connus et reconnus au fur et à mesure que la conscience environnementale de l'humanité croît. De quelques parcs sanctuaires d'un temps et d'une nature condamnés, visions paradisiaques d'un monde qui n'a finalement sans doute jamais été, à des espaces de développement durable où la nature devient une composante d'un progrès qu'on prétend infini, et qui n'existeront sans doute jamais. Allers et retours permanents entre des extrêmes qui se touchent : une nature sauvage préservée de l'homme, une humanité naturellement respectueuse de l'avenir de son écosystème.

Tout ceci pour dire ce que l'on sait tous désormais : il n'existe pas de formule magique pour sauver la nature, pas plus qu'il n'y a de recette pour se développer durablement. Tout est affaire de contexte, de lieux, d'époque, d'hommes. Le programme CARPE, dans les forêts du bassin du Congo a testé des pistes de travail, pragmatiques, adaptatives, et mis en place des expériences de planification du territoire au service de la conservation. Trois d'entre elles nous sont présentées dans ce livre : au Cameroun et en République Démocratique du Congo. Ce sont leurs cheminements respectifs et les leçons qu'on peut en tirer qui nous sont rapportés.

1 - L'approche CARPE de la planification territoriale des aires protégées, au travers de trois exemples concrets

Une philosophie, trois contextes

La philosophie commune à ces trois expériences est simple, et on pourrait la qualifier « de bon sens » : la planification de l'utilisation du territoire de l'aire protégée et de sa périphérie doit

se construire par un processus participatif, impliquant tous les intervenants concernés et tenant compte des intérêts de chacun (donc aussi, ne l'oublions pas, de ceux de l'aire protégée).

C'est une application ciblée sur la planification et l'organisation du territoire de l'approche participative plus globale qui sous-tend nombre de projets de conservation depuis trente ans, dans le sillage du mouvement dit de « développement durable ».

La première expérience concerne le parc national de Lobéké (Sud-Est du Cameroun).

Il s'agit avant tout d'organiser un espace complexe formé d'un - pas encore créé en début de projet - parc (d'environ 200 000 ha), de concessions villageoises de chasse, de zones de chasse commerciale, de forêts communautaires ou commerciales (le tout formant plus de 1,4 million d'ha), en tenant compte de la présence spécifique de groupes ethniques parfois fragiles, comme les pygmées Baka. Dans cet espace coexistent donc des intérêts différents, parfois contraires, d'où naissent des conflits entre intervenants. Pour tenter d'y répondre, le projet « forêts de Jenji » (World Wide Fund for Nature, WWF) a mis en place un comité de consultation incluant des donateurs comme la GTZ, l'Etat, représenté par son Ministère des Forêt et de la Faune, les administrations locales et tous les représentants des intérêts précédemment cités, dans le cadre de la préparation de l'espace de conservation transnational du Tri National de la Sangha (TNS, entre Cameroun, Centrafrique et Congo). Le projet débute dans une situation de chaos où prévaut la loi du plus fort, ou du moins honnête, pour s'accaparer toutes les ressources naturelles de la zone. Tenure foncière, droits d'accès, droits ancestraux... ne sont pas respectés. Les grands perdants, même s'ils sont aussi acteurs de ce gâchis, sont les populations locales, et en particulier les autochtones.



Le processus de planification, que CARPE a accompagné, a commencé, à Lobéké, par des études approfondies portant sur la richesse – exceptionnelle – du site, et la répartition des pressions principales. Ces études furent menées par WWF et WCS (Wildlife Conservation Society) essentiellement. Le comité de consultation formé par le projet « forêts de Jenji » avait alors pour mission principale de négocier avec les villageois et les autres utilisateurs de l'espace la création du parc de Lobéké, et l'organisation de ses zones périphériques. Au cours de réunions publiques, les enjeux, la cartographie, les options d'aménagement... étaient discutées. De ces rencontres sont sorties des propositions pour les limites du parc, et l'affectation de diverses vocations aux territoires proches (chasse, foresterie...). Mais ces réunions furent aussi l'occasion de cerner les attentes, voire les revendications des populations locales, ou des groupes socioprofessionnels concernés, et de trouver des solutions ensemble, comme par exemple le développement de la lutte contre le braconnage dans les concessions forestières, ou le partage de la viande chassée lors des safaris, avec les populations résidentes... Un point crucial a été la définition de droits pour certaines populations au sein même du parc, dans

une zone spécialement reconnue pour cela, et ce en porte à faux avec les usages jusqu'alors en vigueur dans les parcs nationaux du Cameroun.

La réserve naturelle de Tayna, en République Démocratique du Congo, **est la seconde expérience relatée**. Cette réserve est née de façon fort différente du parc national de Lobéké. Dans les montagnes du Kivu, et par la volonté de quelques personnalités autochtones (y compris les chefferies), dans un contexte de forte croissance démographique, de convoitises minières et de gouvernance hasardeuse, sur la base d'une ancienne réserve de chasse, est apparue, en 2000, la « réserve des gorilles de Tayna », association locale dédiée à la création de la réserve naturelle. Cette initiative n'a pas tardé à intéresser de grandes ONG de la conservation, en particulier le Diane Fossey Gorilla Fund, puis Conservation International, et reçut le soutien du CARPE à partir de 2003. Il n'est pas possible ici de résumer le cheminement difficile qui a conduit, dans un contexte extrêmement tendu de guerre civile, à la création de la réserve qu'on connaît aujourd'hui (90 000 ha de zone centrale). Mais à toutes les étapes, la reconnaissance de la réserve par tous a été cherchée. L'initiative est restée pilotée localement, insistant sur le recours à la main d'œuvre originaire de la région, œuvrant sur place à des projets pilotes de développement, donnant la parole et laissant le leadership aux autorités locales...

Le processus de planification du territoire s'inspire du même élan. En 2002, les chefferies concernées par ce qui allait devenir la réserve ont défini, sur la base des études menées sur la richesse et les pressions de la forêt avec les ONG internationales (DFGF et CI), des limites et une organisation spatiale tenant compte des potentialités, des villages installés, des modes d'usage... et les ont soumis au Gouvernement pour reconnaissance officielle. Dans les années suivantes, les limites de la zone centrale ont été modifiées de façon consensuelle pour tenir compte plus précisément des réalités de la gestion sur le terrain (limites administratives, présence de faune emblématique...) ce qui témoigne d'un processus adaptatif et concerté. Ces limites furent à leur tour validées par l'Etat. Une fois créée, la réserve naturelle de Tayna est devenue partie intégrante du réseau des parcs du Congo, avec une gestion assurée par les communautés au sein du Comité de Coordination du Site (Cocosi). Ses limites furent matérialisées, et ses organes de gestion (plan, personnel, procédures...) mis en place. D'autres territoires du Congo se sont, depuis, engagés dans cette voie.



Enfin, **la dernière expérience qui illustre l'approche du CARPE est celle de la réserve de faune des Okapis**, située au Nord-Est de la RDC. Cette réserve est récente et fut créée par le Gouvernement en 1992. La particularité de la réserve tient au fait qu'elle

reconnaît certains droits d'usage aux populations résidentes (élevage, chasse...) mais prohibe évidemment celles à caractère commercial (exploitation minière, coupe de bois, chasse commerciale...). Gérée par l'Institut Congolais de Conservation de la Nature (ICCN), en partenariat avec deux ONG internationales, WCS et Gilman International Conservation (GIC), la réserve est au départ menacée par la croissance très forte de la population de la zone, qui dépend essentiellement des ressources naturelles, renouvelables ou non, pour sa survie, tandis que les capacités de gestion par l'Etat restent très limitées.

Le processus de planification promu par le programme CARPE a pris ici un autre chemin. Il s'agissait essentiellement de permettre la gestion effective d'une réserve déjà créée et reconnue, intégrant des « micro-zones » d'activités humaines diverses. Le processus suivi fut basé sur la sensibilisation des résidents aux enjeux de la conservation et à l'intérêt du zonage pour une gestion de long terme. Un protocole de collaboration entre les villages et la réserve était alors mis en place, premier engagement formel entre les acteurs. Après étude des modes d'usage existants, des potentialités du territoire, des besoins exprimés, des réalités déjà en place... une proposition de zonage fonctionnel était soumise et discutée avec le village concerné, en salle et sur le terrain. La négociation permettait alors de préciser ou de redéfinir ce zonage, jusqu'à accord commun entre la réserve et les résidents. La signature du document de zonage et la mise en place concrète de la limite sur le terrain venait clore ce cheminement participatif, tandis que la zone ainsi identifiée entrait dans le plan de gestion. La définition des zones de chasse dans la réserve a suivi le même processus...

Premiers résultats tangibles

Dans le cas de **Lobéké**, le résultat principal de ce travail de planification territoriale consensuelle fut tout simplement le classement de la zone en parc national fonctionnel, sans avoir reproduit les erreurs propres à de nombreux classements antérieurs, non concertés, et qui ont généré frustrations et conflits entre les différents intervenants dans ou autour des parcs. Outre le classement et la clarification des usages multiples des zones proches du parc, le processus lui-même a permis d'instaurer un dialogue entre tous les acteurs de la région. La « Convention de Mambélé », signée par tous en fut le produit final, établissant règles et responsabilités de chacun selon sa situation et ses droits. Egalement, des compagnies forestières ont décidé de s'engager plus avant dans la voie de la conservation en adoptant le système de certification. Les groupes socioprofessionnels locaux, notamment les zones de chasse villageoise, se sont également structurés au cours de ce processus, et rassemblés dans un comité de valorisation des ressources fauniques (Covaref). Ce comité est maintenant à l'origine de nombreuses réalisations à caractère social (écoles, santé, assainissement...) grâce aux retombées de la chasse organisée près du parc. Un autre résultat intéressant, et plus inattendu, fut l'adhésion des compagnies forestières à la lutte contre le braconnage et, pour certaines d'entre elles, leur investissement dans des réalisations sociales locales (dispensaires, écoles...), qu'elles n'auraient sans doute pas développées sans ce travail préalable de planification. Enfin, en 2007, un comité de gestion du parc fut établi, regroupant les représentants des villages, de l'administration, des ONG... et responsable au plus haut niveau de la mise en œuvre du plan de gestion. Cet organe témoigne de la poursuite du processus participatif, au-delà de la seule planification initiale...

En RDC, dans le Kivu, là également, le résultat majeur fut le classement progressif de la **réserve naturelle de Tayna**. Devenue un élément du réseau des parcs de la RDC, et à ce titre placée sous la responsabilité de l'ICCN, elle n'en reste pas moins gérée localement par le groupe d'acteurs à l'origine du processus, devenu une ONG officielle reconnue. Un comité de conservation de site (Cocosi) est donc en place, alors que la réserve a été délimitée sur le terrain avec et par les villageois eux-mêmes, après réadaptations successives des limites envisagées pour tenir compte des progrès dans les connaissances des enjeux (localisation de la biodiversité) et des pressions (lieux de conflits, zonage administratif). Tout au long du processus, la sensibilisation a été au centre des efforts de planification, afin d'inclure tous les acteurs locaux dans les

décisions. Cela a permis d'élever le degré de conscience environnementale local de façon importante, et de diffuser à tous les niveaux les connaissances que l'équipe en charge de la réserve accumulait au fur et à mesure des études conduites. Afin de démontrer également et concrètement son intérêt pour les populations locales, la réserve fit appel à de la main d'œuvre de la région pour toutes ses activités. Finalement, la réserve fut classée alors que les tensions principales étaient apaisées.

Enfin, par la planification territoriale, la **réserve de faune des Okapis** visait essentiellement à redéfinir son espace de sorte que tous les acteurs y ayant des droits puissent participer à la gestion tout en y trouvant un intérêt, dans le respect des objectifs de conservation assignés à cette réserve. Au terme de ce travail, onze zones ont été définies pour l'agriculture, et six pour la chasse, à l'intérieur de la réserve. Le reste de la réserve est donc dévolu à la conservation, et un effort particulier fut déployé pour mieux connaître et cartographier cet espace de conservation, le faire connaître et adopter par les populations résidentes. Là aussi, le processus participatif a permis de poser les problèmes et, le plus souvent, d'y apporter une solution commune.

2 – Principales leçons apprises dans ces trois expériences menées avec le programme CARPE

Chaque approche a généré ses propres enseignements. Sans être foncièrement différents, ils se distinguent selon les contextes, les lieux ou les intervenants. Leur point commun essentiel est d'être nés du terrain, au fur et à mesure que les projets se mettaient en place. D'autres leçons viendront sans doute encore, dont certaines, peut-être, contrediront ce qu'aujourd'hui nous pensons avoir compris. C'est là l'essence de la « participation », permettre l'émergence de tous les avis, s'offrir à la contradiction et, partant, risquer de changer d'avis au fil du temps.

Quelques leçons locales...

La planification de **Lobéké** montre la complexité de la construction territoriale lorsque de multiples acteurs déjà « puissants » (sociétés d'exploitation forestière, safaris, chasseurs locaux commerciaux...) interagissent et que leurs activités se recouvrent dans l'espace. Quand, en plus, des groupes moins « forts » (populations locales, peuples autochtones...) partagent ces lieux, les rapports se durcissent et seul le dialogue respectueux de chacun peut permettre de dénouer les tensions. Comme l'a bien compris le projet de la « forêt de Jenji », l'acteur le plus insignifiant dans le paysage peut être celui qui fera échouer tout le processus. Le rôle majeur de l'ONG de conservation est alors d'être ce médiateur qui plus qu'écouter, sait faire naître la parole de chaque intervenant pour qu'aucun ne soit oublié.

Un parc comme Lobéké est étroitement dépendant de sa périphérie. La planification du territoire doit donc inclure tous les usages en cours dans cette périphérie, pour tenter d'optimiser les mesures de conservation prises dans le parc. La collaboration des acteurs ne nécessite pas d'adhérer à tous les enjeux ou priorités, mais de s'entendre sur l'essentiel, comme ce fut le cas par exemple avec les sociétés d'exploitation du bois qui se sont investies dans la lutte contre le braconnage sur leurs propres parcelles. Pour que cette collaboration naisse, il faut qu'elle soit pilotée localement, par l'autorité administrative légitime mais surtout proche des intervenants. Il faut que les gens se connaissent, se parlent pour enfin s'écouter et parfois s'entendre. Là également, l'ONG partenaire a un rôle d'animation qui s'inscrit dans la durée, les résultats pouvant

sembler insignifiants pendant un certain temps, nécessaire au dialogue et à la compréhension. Enfin, et c'est un préalable à toute la construction du processus, l'ONG partenaire aide la connaissance fine des espaces et des enjeux de conservation, de développement, de culture... de façon neutre et extérieure, permettant une construction impartiale de la vision du territoire qu'il va falloir « se partager ».

L'expérience de la **réserve naturelle de Tayna** nous apprend beaucoup d'autres choses, même si leur essence est du même ordre et vise à assurer que tous les intervenants participent à la planification. Elle insiste sur la nécessité de bien mesurer les tenants et les aboutissants des actions qu'on va conduire, sans tomber dans la facilité de répondre à des demandes, fussent-elles locales, qui n'ont pas intégré correctement tous les paramètres de la zone, notamment les priorités de la conservation. Là aussi, les études préalables pour connaître et comprendre l'architecture du territoire et son fonctionnement sont essentielles (et les ONG partenaires y ont un grand rôle à jouer). La réserve est née dans un contexte particulier de guerre en RDC, et démontre qu'en absence de tout référentiel de gouvernance, la conservation demeure possible pourvu qu'elle ne prenne aucun parti, ni ne soutienne aucun camp. Rapidement, il faut aussi passer des mots aux actes et montrer que la conservation a effectivement des retombées économiques mesurables. La première action est de donner la priorité aux personnes locales pour les emplois générés par la réserve. Plus encore, Tayna n'a pas hésité à intégrer d'anciens chasseurs dans son personnel, pour démontrer qu'une reconversion était possible et que les alternatives au braconnage existent. Comme la connaissance du territoire est un processus dynamique, la réserve de Tayna a aussi investi sur la formation



de son personnel pour la collecte des données de terrain, y compris pour construire une représentation spatiale correcte de l'environnement et des enjeux. Un accent spécial est aussi porté sur la sensibilisation des populations locales au travers d'une approche standardisée mettant en avant les bénéfices à long terme du processus de planification. Ceci est important pour permettre la démultiplication de cette approche, en s'appuyant sur les ONG locales, et pour éviter que des approches

« individuelles » ne se développent selon les acteurs, risquant finalement d'embrouiller le message. Si les conseils et l'encadrement des ONG internationales partenaires ont été déterminants, le processus de planification de l'utilisation du territoire est toujours resté maîtrisé à l'échelle locale, afin d'assurer son effectivité sur le terrain, garantissant ainsi son « bon sens » par rapport à la situation réelle. Conséquence de cette approche « terrain », les limites de la zone centrale de la réserve (zone de conservation) ont été plusieurs fois modifiées par la suite, pour tenir compte des pressions réelles, des enjeux de conservation ou administratifs... Cette « souplesse » lors de la construction de la réserve a été encouragée par l'Etat qui n'a pas hésité à modifier, en fonction, le décret de classement. Les promoteurs de la réserve insistent aussi sur l'importance de la délimitation physique des différentes zones d'utilisation de la réserve (zone de conservation, zone tampon, zone de développement) avec et par les villageois, pour assurer leur bonne connaissance de la planification, et offrir là encore des opportunités d'emplois directs. Enfin, même si la naissance de la réserve a suivi un cheminement très différent des autres parcs, il importe qu'à la fin elle soit intégrée au réseau global du pays, et soit considérée comme un apport substantiel à sa

représentativité. La création d'une instance de gestion dans laquelle tous les acteurs se retrouvent (le Cocosi) est donc venue parachever tout le travail conduit pour créer cette réserve.

Le cas de la **réserve de faune des Okapis** est en soit plus classique puisque partant d'un parc déjà créé et reconnu (site du Patrimoine Mondial). L'enjeu n'est plus de faire émerger une zone de conservation, mais d'en optimiser la gestion en tenant compte de son statut spécial qui prévoit des droits d'utilisation pour les populations résidentes. Le processus de planification territoriale a donc visé avant tout la prise de conscience par tous les intervenants du caractère limité de la ressource, et de la nécessité d'une gestion globale concertée. Le contexte particulier de la zone, recevant une population immigrante importante, imposait de donner la parole aux populations autochtones, en général moins aguerries pour faire valoir leurs droits, et sujettes à prendre des décisions de court terme, préjudiciables à elles-mêmes sur une plus longue échelle. Ainsi, l'accent a été porté sur la sensibilisation des populations locales pour qu'elles comprennent leurs intérêts, et mesurent l'apport de la conservation dans leur espace de vie. Lors de la planification elle-même, l'effort a visé la compréhension sans ambiguïté des objectifs de la réserve : il ne s'agissait pas de retirer des droits aux villageois, pas plus que la réserve ne concédait ses prérogatives, mais l'objectif commun était de parvenir à la gestion optimale d'un espace limité. Une leçon apprise fut, au cours de ce processus, la nécessité de rester à l'écoute de tous, et de ne pas céder aux intérêts de court terme qui resurgissent constamment au cours des échanges. Moyennant quoi, la réserve a pu développer un zonage fonctionnel accepté par tous aujourd'hui.



Et des enseignements généraux

De nombreuses leçons communes peuvent être tirées de ces expériences, parmi lesquelles :

- Le dialogue ne s'engage, paradoxalement, que si l'on est plus que deux. Beaucoup des situations décrites auraient pu trouver une issue par la simple concertation entre les protagonistes du problème. Cela n'arrive pas. Il faut l'intervention d'un tiers, ici en général les ONG internationales de conservation, pour que chacun accepte de s'asseoir à la table des négociations. Ces ONG se définissent d'ailleurs comme des « médiateurs » ou des « traducteurs »...

- La connaissance préalable du milieu, de ses forces et faiblesses, des enjeux et des pressions... est indispensable. Rien ne sert d'essayer de bâtir une planification commune sans avoir déjà un savoir assez complet du terrain. D'autant que chaque acteur ne viendra qu'avec sa propre connaissance, forcément limitée voire peu objective, et la somme de tous ne donnera pas nécessairement une image correcte de la réalité. L'étape d'acquisition des connaissances sert aussi à faire énoncer les problèmes, à mieux les circonscrire, et sera très utile plus tard, lors des négociations.

- La planification est une méthode rigoureuse qui nécessite... beaucoup d'improvisation. S'il faut baliser le chemin, s'entendre sur les objectifs, comprendre et partager le choix, il faut aussi, tout au long du processus, rester aux aguets de ce qui se passe sur le terrain, et accepter de changer de cap aussi souvent que nécessaire. L'important n'est plus de savoir ce qu'on doit faire, mais de trouver ce qui marche et permettra de construire des résultats solides.

- Tous les acteurs sont importants, et il faut donner encore plus d'importance à ceux qui justement semblent

secondaires. Ceux qu'on n'entend pas parce qu'ils ne sont généralement pas conviés aux discussions, ou qu'ils ne comprennent pas bien les enjeux, ou sont par habitude réticents à ces rencontres... C'est en général parmi eux que se situe le maillon faible qui pourrait faire échouer tout le montage. Il faut le trouver, et lui donner la place qui lui revient. C'est là aussi un rôle essentiel joué par les ONG.

- Malgré tout, la planification territoriale ne change pas la réalité du monde. Il faut donc s'assurer que les acteurs décideurs (et notamment l'Etat et ses démembrements) participent à la négociation, puis à la décision. Sans le support et la volonté de la puissance publique, pas d'aboutissement possible de façon durable. L'approche participative nécessite donc de mélanger toutes échelles d'intervenants.

- Dans le même temps, les groupes d'intérêts locaux doivent être aidés : mieux structurés, plus à même d'énoncer leurs attentes, plus représentatifs des populations locales, ils deviennent des partenaires plus fiables pour construire une démarche contractuelle (les trois expériences sont bâties sur un « contrat de confiance »). S'ils sont en général légitimes, ce serait une erreur de croire qu'ils sont toujours représentatifs, et encore plus efficaces. A travailler avec des groupes locaux faibles, on ne construit qu'un partenariat faible et un avenir fragile.

- « Des principes moraux, éthiques et philosophiques sont essentiels » nous apprend la réserve de Tayna. Plus que cela, c'est de respect que la planification territoriale concertée se nourrit. Il ne faut pas simplement analyser, voire comprendre les aspirations des autres parties, il faut aussi les accepter dans leur contexte car elles ne sont pas, en général, déterminées par autre chose que des besoins légitimes, ou ressentis comme tels. Evidemment, ces principes s'érouent parfois face aux partenaires extérieurs, parfois animés de logiques dans lesquels le territoire lui-même est secondaire... là encore, le rôle de veille des ONG est important.

- La sensibilisation également est donc une étape essentielle. Chacun doit comprendre de quoi l'on parle, et non plus seulement considérer le territoire selon son propre prisme. Tout le travail de planification, et notamment de zonage des activités, ou des droits, ou des enjeux... doit permettre une compréhension commune des mêmes problèmes ou opportunités, pour qu'ensuite le dialogue s'engage sur une base partagée.

- Ces leçons, et beaucoup d'autres qu'illustrent ces trois exemples, inspireront valablement ceux et celles qui s'engageront dans l'aventure de la planification territoriale participative pour leurs propres aires protégées. Et qui en formuleront d'autres à leur tour.

3 – Conclusion

Les trois expériences développées ici, avec l'appui du programme CARPE, ne couvrent certainement pas tous les champs possibles de l'approche participative telle qu'on la conçoit depuis quelques décennies comme outil de développement local et de conservation. Elles illustrent cependant bien les possibilités d'action dans le contexte forestier d'Afrique Centrale, où se mélangent échelles, enjeux et acteurs. Des sociétés multinationales côtoient de petits producteurs locaux, des mises en valeur industrielles menacent des espèces endémiques, l'exploitation des matières naturelles explose alors que les ressources s'amenuisent, des migrants puissants rencontrent des peuples farouchement sédentaires, mal armés pour faire valoir leurs droits. Des hommes et des femmes se dressent pour conserver « leur » nature tandis que les ONG internationales voudraient préserver « la » nature... Tous les ingrédients sont là pour que naissent incompréhension et rivalités. Pourtant, chacune avec ses spécificités, ces trois

expériences montrent une voie pour parvenir à dépasser ces clivages. Chacune d'elles expose un chemin différent pour aboutir au même résultat : parvenir tous ensemble à conserver un écosystème, sinon dans son état d'origine, au moins dans un état durable. Chacune d'elles montre qu'il est possible de suivre, petit à petit, une piste pour vaincre, une après l'autre, les difficultés rencontrées. Ces trois expériences semblent aujourd'hui avoir réussi à franchir les premières barrières. Il faut féliciter ceux et celles qui ont conduit ce travail, les populations locales qui se sont engagées, leurs représentants qui ont su rassembler, les autorités administratives qui ont, une fois n'est pas coutume, joué le jeu de la décentralisation, l'Etat qui a laissé faire voire parfois promu cette approche, les ONG environnementales qui ont quitté le champ de la théorie pour gagner celui du terrain. Ces expériences sont prometteuses et déjà copiées. Tant mieux. Elles restent pourtant bien fragiles eu égard aux enjeux, et il faudra dresser leur bilan, dans dix ou vingt ans, pour savoir si le succès d'aujourd'hui était bel et bien le fondement du succès de demain.

Les leçons apprises, elles, sont déjà là. Nul doute que tout un chacun en bénéficiera grandement s'il sait les adapter à son propre contexte de travail. S'il faut synthétiser ces expériences, trois déterminants majeurs semblent se dessiner :

- La confiance : aucune des trois démarches de planification territoriale n'aurait pu aller si loin sans une réelle et absolue confiance entre les acteurs. Il est facile de dire qu'on « instaure » le dialogue, facile de prétendre qu'on « écoute » les autres, facile finalement de dire qu'on travaille de façon « participative ». Mais il est incroyablement plus dur de le faire vraiment, et de continuer à le faire malgré les difficultés que cela engendre. Dans ces trois histoires, pas d'hypocrisie, pas de mensonges... des situations compliquées, des échanges difficiles, des résultats peut être moins ambitieux que prévus... mais toujours la concertation et le partage des décisions.

- Le temps : c'est sans doute le facteur clef pour que le point précédent existe. Sans temps pour se rencontrer,

s'écouter, comprendre, convaincre, changer d'idée, changer tout... pas de confiance possible. Les meilleures idées méritent du temps pour éclore. Plus encore, elles méritent du temps pour évoluer et se confronter à la dure réalité du terrain, celle qui les renvoie au simple rang de « concept » parfois. Ce temps, chacune des expériences exposées ici l'a pris à sa façon, parfois brusquant les étapes, toujours en respectant le « calendrier » des autres. Reste qu'il faudra encore beaucoup de temps pour qu'on passe de l'expérimentation en cours à la gestion quotidienne et durable des parcs...

- Le travail : la découverte de ces trois projets est passionnante, et en quelques pages on comprend ce qui fut fait, pourquoi, comment. Mais cela fausse finalement une réalité majeure. Car rien ne s'est produit par hasard. Rien ne serait arrivé tout seul, simplement avec de la confiance et du temps. Cela peut sembler une banalité, mais ces expériences ont abouti parce que des hommes et des femmes ont travaillé, sans doute de façon extrêmement engagée, au-delà du raisonnable aussi. Des projets de ce type, il en existe des centaines. Des projets qui vont si loin, une poignée. La chance n'a rien à voir ici ; seule compte l'énergie déployée par ceux et celles qui peuvent déterminer l'avenir du projet, les acteurs locaux, les salariés des ONG internationales, les représentants des administrations qui se sentent concernés, les autres, individus isolés souvent déterminants, qui dans une concession forestière, qui dans un projet de développement, qui dans une école, qui dans les media...

Confiance, temps, travail... finalement, ce ne sont là que les ingrédients indispensables pour vivre ensemble dans nos sociétés humaines. Cela nous rappelle simplement que les aires protégées sont une invention de l'homme, et que comme toutes ses créations, elles ne marchent bien que s'il le veut vraiment.

English

The following text comes from the book «landscape scale conservation in the Congo Basin : lessons learned from the CARPE program». The full document is available on the following link:

http://www.iucn.org/fr/propos/union/secretariat/bureaux/paco/programmes/paco_forest/carpe_paco/lessons_learned_from_the_carpe/

Text : Geoffroy MAUVAIS (IUCN-PAPACO) - Translation : Joseph AGBOR

Land-Use Planning in Central African Protected Areas: Examples and Lessons Learned

Protected areas are like young children, the oldest being scarcely more than 100 years old, and with a lot of hope riding on their shoulders. They grow and spread (more than 12 percent of the earth's land surface), and fill any space that is available. They sometimes grow without knowing exactly why, how and for whom ... They try to rescue biodiversity, often fail, start again, change their strategies, philosophy, methods: moving from a conservationist approach where they were protecting nature from humans, to a participatory approach in which they try and integrate humankind into nature. They have gone through many stages, making many U-turns, to the point of blurring the path that they were following.

Protected area managers, whoever they are, are all like parents. They expect the best for and from their children. They set them impossible objectives and nurture unachievable ambitions for them. They look at them with eyes that are anything but impartial, are inclined to be more emotional than rational,

motivated by passion rather than reason. Over time, they ask everything of them and more. As they grow, protected areas bring them with joy and often disappointment. And inevitably, they become what they should, or could, have become, and what nobody could have expected.

This is the story of these rather complicated lands, which within a few decades have become powerful tools for the spatial organization of our planet, more and more known and acknowledged by mankind as our environmental



awareness grows. They have gone from being a few sanctuary parks, created from a vision of paradise that undoubtedly never existed, to sustainable development landscapes where nature

has become a component of progress that is seen as infinite, which will also certainly never exist – an endless to and fro between two extremes that are linked: wild nature that needs to be saved from humans, humanity that naturally respects the future of its ecosystem.

All this to say what we already know: there is no magic formula to save nature any more than there is a perfect recipe for sustainable development. It all depends on the context, places, time and people. In the forests of the Congo Basin, the Central African Regional Program for the Environment (CARPE) has developed a pragmatic and adaptive approach to conservation and land-use planning (LUP). Three examples are presented here, from Cameroon and the Democratic Republic of Congo (DRC).

The CARPE approach to land-use planning of protected areas: an overview of three case studies

One philosophy, three contexts

The philosophy that these three experiences share is a simple one, and may be described as “common sense”: land-use planning of a protected area and its periphery has to be done through a participatory process, involving all the relevant stakeholders and taking account of the interests of each and everyone (not forgetting, of course, those of the protected area). This holistic and participatory approach has underlain many conservation projects over the last 30 years, as part of the movement known as “sustainable development”.

1. Lobéké National Park (south-east Cameroon). The task here is to organize a complex landscape made up of: a park of about 200,000 ha (which at the start of the project had not yet been created), village hunting concessions, commercial hunting grounds, and community and commercial forests (altogether more than 1.4 million ha), while taking into consideration the presence and specific needs of sometimes vulnerable ethnic groups, such as the Baka pygmies. In this landscape there are various and sometimes opposing interests, which can cause conflicts between stakeholders. In response to this, the “Jengi Forest” project (World Wide Fund for Nature, WWF) has set up an advisory committee that includes donors such as GTZ, the State, represented by its Ministry of Forestry and Wildlife, local administrations and all the representatives of the aforementioned interests, within the framework of establishing the transboundary Sangha Tri-National (TNS) conservation landscape between Cameroon, the Central African Republic and the Republic of Congo. The project is starting off amidst chaos where the law of the jungle prevails, and people’s only aim seems to be plundering all of the area’s natural resources. Land tenure, access rights, ancestral rights ... none of these are respected. The biggest losers, even though they are also participants in this mess, are the local population and particularly the indigenous people.

The planning process in Lobeke started with detailed studies of the exceptional natural wealth of the site, and the distribution of the main pressures. These studies were carried out mostly by WWF and WCS (Wildlife Conservation Society). The key mission of the advisory committee created by the “Jengi Forest” project was to negotiate with villagers and other users of the lands earmarked for the creation of the Lobeke Park, and then to organize the park’s peripheral areas. During public meetings, the challenges, mapping and management options were discussed. Out of these meetings came proposals for the boundaries of the park, and various allocations of the surrounding lands for hunting, forestry etc. But they were also an opportunity to pinpoint the expectations and/or the demands of the local population and other interest groups, and to find solutions together, for example developing the fight against poaching in

forest concessions, or sharing the meat from the animals killed on safari with the local communities. One crucial point was defining the rights of certain sectors of the population within the park itself, in a zone especially set aside for them, something which up till then had not been done in national parks in Cameroon.

2. The Tayna Nature Reserve (DRC). This reserve, in the Kivu mountains, was created in a very different way from the Lobéké National Park. In 2000, thanks to the good will of some indigenous peoples (including chiefdoms), and based around an old hunting reserve, the “Tayna Gorilla Reserve” was born, a local association devoted to the creation of this nature reserve. What was remarkable was that this took place against a backdrop of a fast-increasing population, the presence of valuable minerals and unpredictable governance. It did not take long for this initiative to attract big conservation NGOs, particularly the Diane Fossey Gorilla Fund (DFGF), followed by Conservation International (CI), and it has received support from CARPE since 2003. It is not possible to describe adequately the difficult path that had to be taken, in the extremely tense context of civil war, to create the reserve that we know today (the core area is 90,000 ha). But at every stage, recognition of the reserve by all interested parties was sought. The initiative has remained under local leadership, sourcing its workforce from the region, implementing pilot development projects on the ground, letting the local authorities have their say and leaving leadership to them.

The land-use planning process is drawn from the same inspiration. In 2002, concerned with what would become of the reserve, the local chiefdoms defined the boundaries and zoning of the reserve, taking into account future potential, the established villages and existing types of uses. They based their designations on the surveys carried out with international NGOs (DFGF and CI) on the natural wealth of the forest and the pressures on it. The plan was submitted to Government for official approval. In subsequent years, the boundaries of the core zone were modified by consensus to take into account more specific management realities on the ground (administrative boundaries, the presence of flagship fauna, etc.) which is testimony to an adaptive and coordinated process. These boundaries were in turn validated by the State. Once created, the Tayna Nature Reserve became an integral part of the network of protected areas in the DRC, with community-based management carried out by a Site Coordination Committee (*Comité de Coordination du Site* or *Cocosi*). The boundaries were marked out and the management structures (plan, staff, procedures ...) put in place. The same process has since been followed in other regions in the DRC.

3. The Okapi Faunal Reserve (north-east DRC). This reserve was created by the Government in 1992. The unique feature of this reserve is that it recognizes some usufruct rights to the resident population (grazing livestock, hunting ...) but obviously prohibits those that are commercial in nature (mining, logging, commercial hunting etc.). The reserve is managed by the Institut Congolais de Conservation de la Nature (ICCN), in partnership with two international NGOs, WCS and Gilman International Conservation (GIC) and, from the start, was threatened by the rapidly growing population in the area; a population that depends mostly on natural resources, both renewable and non-renewable, for its survival while at the same time the management capacity of the State is still very inadequate.

The planning process promoted by CARPE took another direction here. The aim was to facilitate the effective management of a reserve that had already been created and recognized, while integrating various “micro-zones” of human activities into it. The process was based on raising the

awareness of the inhabitants to the conservation challenges and the importance of zoning for the long-term management of the reserve. A collaboration agreement was adopted between the villages and the reserve, the first such formal engagement. After studying existing types of use, the potential of the land, the needs being expressed and existing realities, a proposal for functional zoning was submitted and discussed with the village concerned, both indoors and on the ground. Negotiation then made it possible to specify and redefine this zoning, until a common agreement was reached between the reserve and the inhabitants. The signing of the zoning document and the concrete establishment of boundaries on the ground concluded the participatory process, while the zone thus identified was introduced in the management plan. The designation of hunting grounds within the reserve followed the same process.

First tangible outputs

In the case of **Lobéké**, the main outcome of the consensual LUP process was simply the gazettelement of the zone into a functional national park, without making the same mistakes as in many previous gazettelements, that were carried out in an uncoordinated manner and generated frustrations and conflicts between the various stakeholders in and around the parks. Besides the gazettelement and clarification of multiple-use zones near the park, the process itself has made it possible to institute a dialogue between all the actors in the area. The "Mambele Convention", signed by all the parties involved, was the final outcome that established the rules and responsibilities of each and everyone according to their situation and their rights. In addition, logging companies have decided to become more committed to conservation by adopting the certification system. Local social and professional groups, especially village hunting groups, have also organized themselves in the course of this process, and formed a committee to develop wildlife resources (*comité de valorisation des ressources fauniques* or *Covaref*). This committee has instigated many community projects (schools, public health, sanitation ...) thanks to the income derived from organized hunting near the park. Another interesting outcome, and the most unexpected, was logging companies joining in the fight against poaching, and some of them also investing in the provision of local social amenities (dispensaries, schools etc.), that would certainly not have been achieved without this preliminary planning work. Finally, in 2007, a park management committee was set up, bringing together village representatives, the administration and NGOs, to implement the management plan. This body is a testimony of the continuation of the participatory process, beyond just the initial planning.

In Kivu (DRC), the major outcome here too was the gradual gazettelement of the **Tayna Nature Reserve**. Having become part of the country's network of protected areas, and as such placed under the responsibility of the ICCN, it is managed by the local group of actors who started the process and who have since become an officially recognized NGO. A Cocosi is therefore in place, while the reserve has been demarcated on the ground with and by the villagers themselves, after successive revision of envisaged boundaries to take into account increased knowledge of the challenges (location of important sites for biodiversity) and pressures (conflict areas, administrative zoning). Throughout the process, raising awareness has been at the centre of the planning efforts. This was done to include all local actors in the decision making. This has made it possible to raise the degree of environmental awareness significantly, and to propagate at all levels the knowledge that the reserve management team

accumulated while the surveys were being undertaken. As further proof of its interest in, and commitment to, the local population, the reserve management team draws on local people for its workforce for all its activities. The reserve was gazetted when the main areas of tension had been alleviated.

Finally, through land-use planning, the **Okapi Faunal Reserve** has redefined its landscape in such a way as to allow all actors with user rights to take part in the management and maintenance of the reserve, while respecting the conservation objectives assigned to it. At the end of the process, 11 zones were allocated for agriculture and six for hunting, within the reserve. The rest of the reserve was dedicated to conservation, and special efforts were made to research and map this conservation landscape, to raise its profile and promote a feeling of ownership amongst the local people. The participatory process also made it possible for problems to be aired and, very often, for common solutions to be found.

Key lessons learned in these three experiences undertaken with the CARPE programme

Each approach has generated its own lessons. Without being fundamentally different, they are distinct depending on the context, the place and the actors. Their main common factor is that they were born on the ground, as the project was being developed. Other lessons would undoubtedly, for some probably, contradict what today we think we have understood. That is the essence of "participation" that allows for the emergence of all opinions, is open to contradiction and, thus, takes the risk of opinions changing over time.

Some local lessons learned ...

The case of **Lobéké** shows the complexity of land-use planning when there are many "strong" parties (logging companies, safaris, local commercial hunters ...) interacting and whose activities spread over the landscape. When "less strong" groups (local populations, indigenous people ...) share the same land, relations can become strained and only dialogue with mutual respect can help relieve tensions. As was well understood by the implementers of the "Jengi Forest" project, the most insignificant actor in the landscape could be the one to cause the whole process to fail. The major role of the conservation NGO is therefore to be a mediator who, more than just a good listener, knows how to let each actor air his/her views so that no-one feels left out.



A park such as the Lobéké National Park depends very much on its periphery. Land-use planning should therefore include all ongoing uses in the periphery, in a bid to optimize the conservation measures taken inside the park. The collaboration of actors does not require commitment to all the challenges or priorities, but an understanding of the essential ones, as for example with logging companies that have invested in the fight against poaching in their own

concessions. In order for this collaboration to take root, it needs to be steered locally, by the legitimate administrative authority but one that is also very close to the actors. It is necessary for people to get to know each other, talk to one another in order to finally listen and sometimes even agree with one another. Here too, the NGO partner has to adopt a guiding role to promote dialogue and understanding, even if at any given time the outcomes may seem insignificant. Finally, and this is a

prerequisite to the development of the entire process, NGO partners can help with their specialist knowledge of the landscapes and of the challenges of conservation, development, culture. This knowledge, combined with their neutral and independent status, allows an objective picture to be drawn of the land being "allocated".

The experience in the **Tanya Nature Reserve** teaches us many other things, even if their essence is the same and the purpose is to ensure that all stakeholders take part in the planning. It emphasizes the need to gauge properly the consequences of actions to be undertaken, and not to fall into the trap of responding to demands, albeit local, which do not take into account all the parameters of the zone, especially conservation priorities. Preliminary studies to get to know and understand the structure and functioning of the land are essential (and NGO partner NGOs have an important role to play here). The reserve came into being in the particular context of war in the DRC, and it shows that in the absence of any kind of reference to governance, conservation can still be possible, provided it is neither partial nor partisan. It is also necessary to move quickly from words to action and show that conservation effectively has measurable economic benefits. The first action is to give priority to local people as regards the jobs generated by the reserve. Furthermore, Tayna did not hesitate to take former hunters on to its staff, to show that conversion is possible and that there are alternatives to poaching. Since knowledge of land is a dynamic process, the Tayna Reserve also invested in training its staff to collect field data, including constructing an accurate spatial representation of the environment and challenges. Special emphasis was also placed on raising the awareness of the local population through a standardized approach that brought to the fore the long-term benefits of the LUP process. A standardized approach was important to enable the information to be disseminated efficiently, using local NGOs, and to ensure that "individual" approaches were not developed, leading to the risk of confusing the message. Even if the advice and guidance of international NGO partners have been decisive, the LUP process has always been controlled at the local level, in order to ensure its effectiveness on the ground, and its connection with the realities of the situation. The consequence of this "on-the-ground" approach is that the boundaries of the core zone of the reserve (conservation zone) were modified several times, to take into account the real pressures, the conservation and administrative challenges ... This "flexibility" during the establishment of the reserve was encouraged by the State which did not hesitate to modify, accordingly, the gazettelement decree. Promoters of the reserve also insisted on the importance of physically marking out the various boundaries of the multiple-use zone of the reserve (conservation zone, buffer zone, development zone) with and by the villagers, to ensure their understanding of the plan, and again to be able to offer direct employment opportunities. Finally, even if the birth of the reserve has followed a very different path from other parks, it is important that in the end it should be integrated into the protected area network of the country, and be considered as a substantial addition to its representative nature. The creation of a management body made up of all the interested parties (the Cocos) is the next step in finishing the work already undertaken to set up this reserve.

The case of the **Okapi Faunal Reserve** is in itself more traditional given that it starts with a park that has already been created and recognized (World Heritage Site). The challenge here is not to map out a conservation zone, but to optimize its management while taking into consideration its special statute that provides for usufruct rights for the resident population. The LUP process thus aimed, first and foremost, to raise the

awareness of stakeholders of the limited nature of the resource, and the need for coordinated holistic management. The particular context of the zone, which has a large immigrant population, required that the indigenous population be given a say, as they were generally less able to stand up for their rights, and liable to take short-term decisions that may be detrimental to themselves in the longer term. Thus, emphasis was put on raising awareness so that the local people understood their rights, and could measure the contribution of conservation in their everyday environment. During the planning process itself, efforts were geared toward achieving an unambiguous understanding of the objectives of the reserve. This did not entail removing the rights of villagers, nor did it mean that the reserve had to compromise its prerogatives; the common objective was to achieve optimum management of the limited space. A lesson learned in the course of the process was the need to continue listening to all and not to be distracted by short-term interests that kept coming up during discussions. As a result, the reserve now has functional zoning that is accepted by all.



...And some general lessons

Many common lessons may be learned from these experiences. They are *inter alia*:

- Effective dialogue is often only achieved, paradoxically, when there are more than two persons involved. Many of the situations described could have been resolved by simple consultation between the protagonists but this does not happen. There is a need for third-party intervention. Mediation by international

conservation NGOs can make it possible for the parties to accept sitting around the same negotiation table. These NGOs describe themselves as "mediators" or "facilitators".

- Knowledge of the environment, of its strengths and weaknesses, the challenges and pressures is indispensable. It is useless trying to undertake joint planning without having prior knowledge of the situation on the ground. Given that each actor will come in with just his or her own knowledge, that may well be limited or subjective, the sum total of everybody's knowledge will not necessarily give a true picture of the reality. The information-gathering phase can also help in identifying problems, to better circumscribe them, and could be very useful later in the negotiations.

- Planning is a rigorous process that requires a lot of improvisation. While the route has to be marked out, the objectives have to be understood, the choices have to be understood and shared, it is also necessary that, throughout the process, one continues to be aware of what is taking place on the ground, and is prepared to change course as often as is necessary. What is important is no longer to know what has to be done, but to find out what works and will lead to solid results.

- All actors are important, and one should give priority to those who seem, quite rightly, to be relegated to the background, i.e., those who are not heard because they are generally not invited to discussions, or who do not have a full understanding of the challenges, or who are usually reluctant to take part in such meetings ... It is generally amongst these people that you will find the weakest link that may cause the whole arrangement to

fail. It is necessary to identify them and give them the place they deserve. That is another vital role that NGOs can play.

- In the end, land-use planning does not change the realities of the world. It is therefore necessary to ensure that decision makers (and especially the State and its various bodies) take part in negotiations, and then in the decision making. Without the support and political will of the government, a sustainable outcome is impossible. The participatory approach therefore requires that all stakeholders from all walks of life be brought together.

- At the same time, local interest groups have to be helped: to be better structured, to be more capable of expressing their expectations, to be more representative of the local population, and thus to become more reliable partners with which to embark on a joint venture (the three experiences are built on a "contract of trust"). Although these groups may generally be legitimate, it would be a mistake to think that this means they are representative, let alone efficient. Working with weak local groups is building a weak partnership and a fragile future.

- "Moral, ethical and philosophical principles are essential" – this is what the Tayna Reserve teaches us. In addition to that, coordinated land-use planning requires respect. It is not only necessary to analyze or understand the aspirations of the other stakeholders, it is necessary to accept them in their context for they are not, generally, determined by anything other than legitimate needs, or at the least are felt to be such. Obviously, these principles sometimes weaken in the face of foreign partners, or are sometimes galvanized by a logic in which the land itself is secondary ... NGOs can play the important role of watch dog in these circumstances.

- Raising awareness is therefore a vital phase. Everyone has to understand the subject matter, and no longer view the land just through his or her prism. All planning work – especially zoning of activities, or rights, or challenges – should lead to a common understanding of the problems or opportunities, to facilitate a meaningful dialogue in the future.

These lessons, and many others illustrated by these three examples, will inspire those who are committed to the adventure of participatory land-use planning for their own protected areas. This also applies to those who are responsible for developing new ones.



Conclusion

The three experiences developed here, with the support of CARPE, certainly do not cover all the possible aspects of the participatory approach as conceived and elaborated over some decades now. They do however illustrate very well that there is potential for action to be taken in the Central African forest context, where there are mixtures of scales, challenges and actors. Multinational companies work alongside small local producers;

industrial development is threatening endemic species; exploitation of natural resources is increasing while the resources themselves are decreasing; powerful migrants are coming up against fiercely sedentary peoples who are not well equipped to stand up for their rights. Men and women are taking up the challenge of conserving "their" nature while international NGOs would like to preserve "the" nature ... All the ingredients are there for misunderstandings and conflicts. Meanwhile, each in their own way, these three experiences show how to overcome these differences. Each of them describes a different way to arrive at the same end result: conserving an ecosystem, if

not in its original state, then at least in a sustainable state. Each of them shows that, one by one, it is possible to overcome every hurdle. We must congratulate those who carried out this work, the local people that committed themselves, their representatives who were able to bring everyone on board, the administrative authorities who for once, encouraged decentralization, the State that allowed or sometimes even promoted this approach, environmental NGOs that turned away from theory to face the realities on the ground. These experiences are promising and are already being emulated. This is all to the good. They are however still fragile, given the challenges ahead, and their balance sheet will need to be examined in 10 or 20 years to come, to know if today's success is truly the foundation for the success of tomorrow.

As for lessons learned, they are already out there. Each one of us stands to benefit if we can adapt them to our own working environment. If these experiences are to be summarized, three major factors come to the fore:

- Trust: none of the three LUP endeavours would have gone this far without real and absolute trust between actors. It is easy to say that dialogue is "instituted", easy to pretend that we "listen" to others, easy finally to say that we work in a "participatory" manner.

But it is much more difficult to actually do it, and to continue to do it in spite of the difficulties that arise. In these three stories, there was no hypocrisy, no lies ... there were complicated situations, difficult discussions, outcomes that may have been less successful than those planned ... but there was always consultation and sharing of decisions.

- Time: undoubtedly the key factor in achieving trust. If there is no time to meet, to listen to one another, to understand one another, to convince one another, to change ideas, to change everything ... it is not possible to have trust. The best ideas need time to flourish. Furthermore, they need time to evolve and to face the hard realities of the field, a process which will sometimes cause them to be relegated to the level of a mere "concept". Each of the experiences presented here did it their own way, sometimes rushing phases, while still respecting the "timetable" of others. However, much more time is still needed to move from ongoing experimentation to the day-to-day and sustainable management of parks.

- Work: discovering these three projects has been an inspiration, and just a few pages have described what was done, why and how. But this disguises a major reality. For nothing was produced by chance. Nothing could have happened by itself, simply with trust and time. This may sound banal, but these results have been achieved because men and women have worked, not just with extreme dedication, but sometimes above and beyond the call of duty too. There are hundreds of projects like this but only a handful that get this far. It is not a matter of luck; what counts is the energy expended by those who determine the future of the project: local actors, paid staff of international NGOs, representatives of local administrations that care, and those others, often isolated individuals whose contribution can be crucial, maybe someone from a forest concession, a development project, a school, the media ...

Trust, time, work... Indispensable ingredients for enabling human societies to live together. Just remember, protected areas are a human invention and like all its inventions, they only work if the inventor wants really them to work.



Rapid Response Facility (RRF)

Financement des petits projets Small grants for conservation

(English opposite)

Le Fonds de Réponse Rapide (RRF) reçoit des demandes de petites subventions provenant de sites inscrits au patrimoine naturel mondial par l'UNESCO, et de sites proposés à l'inscription au patrimoine mondial et qui doivent faire face à des menaces urgentes pesant sur leur biodiversité.

Le RRF est un programme unique attribuant de petites subventions, géré conjointement par Fauna & Flora International, le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et la Fondation des Nations Unies. Ayant pour objectif de traiter les demandes de subventions en seulement huit jours ouvrables, le RRF fournit une aide rapide permettant aux professionnels travaillant pour la préservation de l'environnement de faire face avec célérité et efficacité aux urgences menaçant des sites dont la biodiversité est parmi la plus importante au monde.

Pour être éligibles, les demandes doivent :

- Répondre à une ou à des menaces pesant sur un site inscrit au patrimoine naturel mondial par l'UNESCO, ou sur un site proposé à l'inscription au patrimoine naturel mondial, dans **un pays en développement** ;
- Répondre à une ou à des menaces **nouvelles** pesant sur la préservation de l'environnement, ou qui se sont intensifiées significativement pendant les derniers jours ou semaines ;
- Démontrer clairement qu'une réponse **immédiate** est impérative afin d'éviter ou de minimiser les impacts de la menace, et que des mécanismes de financement plus traditionnels ne sont pas en mesure de débloquent des fonds suffisamment vite pour assurer une réponse efficace
- Expliquer clairement de quelle manière l'aide du RRF peut contribuer de façon significative et mesurable à la **réduction de la ou des menaces**.

Il n'y a pas de date limite pour soumettre des demandes de subventions. Les demandes sont reçues et les décisions de financement sont prises au fur et à mesure et en fonction des besoins.

Vous pouvez visiter le site internet du RRF (www.rapid-response.org) pour obtenir davantage d'informations sur les critères de financement et la marche à suivre pour effectuer une demande de subvention. Pour vérifier si le site pour lequel vous travaillez est inscrit au patrimoine mondial ou a été proposé à l'inscription au patrimoine mondial, vous pouvez vous rendre sur le site : <http://whc.unesco.org/en/list>

Pour toute question concernant l'éligibilité ou le processus de demande de subvention, vous pouvez envoyer un email en anglais, français ou espagnol à l'adresse rrf@faunaflora.org.

English

The Rapid Response Facility (RRF) invites small grant applications of up to \$30,000 for UNESCO designated natural World Heritage Sites, and tentative sites facing emergency threats to their biodiversity.

The RRF is a unique small grant programme jointly operated by Fauna & Flora International, UNESCO World Heritage Centre and the United Nations Foundation. With a target processing time for grant applications of just 8 working days, the RRF provides rapid support to enable conservation practitioners to respond quickly and effectively to emergencies in some of the world's most important sites for biodiversity.

Eligible applications will:

- address a threat(s) in a UNESCO designated natural World Heritage site (NWHS), or tentative NWHS site, in a **developing country**;
- address a **new** conservation threat(s), or one that has increased significantly in recent days / weeks;
- clearly demonstrate that an **immediate** response is critical to avoid / mitigate the impacts of the threat, and that more traditional funding mechanisms cannot make funding available quickly enough to ensure an effective response;
- clearly explain how RRF support will make a significant and measurable contribution to **reducing the threats**.

Please, note that there is no deadline for submission of grant applications. Applications are received, and funding decisions are made, on a rolling-basis and in response to need.

Visit the RRF website (www.rapid-response.org) for more information on funding criteria and details on how to make an application. To check if the site where you work is a NWHS or tentative NWHS visit:

<http://whc.unesco.org/en/list>

You can also email the RRF in English, French or Spanish at rrf@fauna-flora.org with any questions about eligibility and the application process.

► La Lettre des APAO ◀

Contacts : geoffroy.mauvais@iucn.org
bora.masumbuko@iucn.org
beatrice.chataigner@iucn.org
gabrielle.couaillac@iucn.org
youssof.diedhiou@iucn.org
lacina.kone@iucn.org



**UICN, Programme
Afrique du Centre
et de l'Ouest
Aires protégées
BP 1618,
Ouagadougou 01.
BURKINA FASO
Tel : (226) 76 04 58 01**

www.papaco.org